

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 20 octobre 2023

LogemLoiret

Le Département investit 10 M€ pour la construction et la réhabilitation énergétique de logements

Le Département va souscrire 10 M€ de titres participatifs émis par le bailleur social LogemLoiret. Cette opération permet de soutenir les investissements et le développement territorial de LogemLoiret sans recourir à la dette et sans surcoût pour le Département.

LogemLoiret doit notamment initier un programme de réhabilitation thermique afin de respecter les échéances de la Loi climat et résilience de 2021 (notamment pour les patrimoine classés E, F et G). Afin d'accompagner ces investissements, la construction nécessaire à l'heure d'une crise du logement et l'inflation, LogemLoiret émet des titres participatifs permettant de renforcer ses moyens financiers.

Les besoins de LogemLoiret se montent à 10 M€ sur une durée minimale de 10 ans. En contrepartie de son investissement, une rémunération est versée au Département, porteur de ces titres, qui ne peut excéder le taux du livret A majoré de 0,5 %.

LogemLoiret répond aux besoins des collectivités locales en matière d'habitat, d'aménagement et de service aux habitants. Il assure au quotidien un service de proximité avec ses locataires et adapte ses actions aux attentes actuelles. Il construit et gère des logements locatifs pour tous les publics (familles, étudiants, seniors...) et réalise également des équipements spécifiques (foyers, maisons de santé, centres de secours, gendarmeries...) dont il confie la gestion à un tiers (associations, collectivités locales...).

Chiffres clés :

16 273 logements et locaux

155 communes

31 000 loirétains logés

CONTACT PRESSE

Elie Poupin

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

elie.poupin@loiret.fr